

QUESTION DIVERSE No 35-2 - EXPROPRIATION DE DIVERS TERRAINS
APPARTENANT A MONSIEUR CHANE TOU KY EMILE - AUTORISATION DE
DEFENDRE DANS L'INSTANCE ENGAGEE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Tribunal Administratif m'a notifié un recours formé par Monsieur CHANE TOU KY Emile en matière d'expropriation de divers terrains lui appartenant à Saint-Denis.

Certaines acquisitions sont directement menées par la Commune, d'autres ont été confiées à la S.E.D.R.E..

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser, pour les affaires conduites par la Commune, à défendre devant le Tribunal Administratif ou toute autre juridiction compétente où l'affaire pourra être portée, au besoin à poursuivre ces affaires ou y défendre devant la juridiction supérieure.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE : Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

-----o-o-o0o-o-o-----
Reçu à la Préfecture
le 16/10/1984